

l'élection de novembre 1904, nous n'avons pas hésité à tenter des poursuites non plus qu'à confier à un avocat le soin de nous représenter devant les tribunaux ? L'avocat que nous chargeâmes de ce soin fut précisément M. Shepley, celui-là même dont mon honorable ami mentionnait le nom il y a un instant. Lorsque nous eûmes acquis la preuve que des fraudes électorales avaient été commises dans les divisions de Lanark et de Frontenac, les coupables furent traduits en justice et le Gouvernement chargea des fonctionnaires de veiller à l'application de la loi. Quant aux élections du Nord-Ouest, c'étaient des élections provinciales auxquelles nous n'avions rien à voir. S'il se fut agi d'élections fédérales, nous aurions peut-être jugé convenable de charger un avocat de veiller au respect de la loi.

Parlant de certaines fraudes électorales commises dans la division de Saint-Jacques, mon honorable ami a également rappelé que l'on avait remis en liberté l'un des auteurs de ces fraudes, qui avait été emprisonné après avoir subi son procès. Je suis vraiment fort aise que l'honorable député ait ramené cette affaire sur le tapis. Cela nous apprendra à user de plus de circonspection lorsqu'il nous sera présenté des pétitions par rapport à la mise en liberté de détenus, à nous assurer que parmi les noms des pétitionnaires il ne s'en trouve pas de certains des plus zélés partisans de mon honorable ami ; car celui-ci ignore peut-être que les pétitions par lesquelles on demanda la mise en liberté de l'auteur des irrégularités commises dans la division Saint-Jacques portaient la signature de certains de ses partisans, et non des moindres, que l'on voit en ce moment siéger à ses côtés.

Le chef de l'opposition s'est plaint de la convocation tardive du Parlement ; cette fois, je le constate avec chagrin, sa plainte est bien fondée. En effet, nous voici au printemps. Néanmoins, je crois qu'il nous est possible de faire en sorte que la prorogation ait lieu avant la venue de l'été. Raison de plus, peut-être, pour que la présente session soit de courte durée. Faisons preuve de diligence, que nos mesures soient prêtes—et je crois qu'elles le sont—que l'éloquence ne coule pas en flots trop abondants, rien ne nous empêchera de clore nos travaux à l'époque où fleuriront les pommiers. Si j'ai bien saisi le sens de certains discours assez récent de mon honorable ami, il se pourrait que nous dussions rester ici jusqu'à l'hiver prochain, parce qu'il s'attendait plutôt, disait-il, à une session de six mois. Que mon honorable ami y songe encore une fois ; je ne doute pas qu'il revienne à des sentiments plus humains.

M. R. L. BORDEN : Je n'ai pas parlé d'une session de six mois ; j'ai simplement mentionné la date du premier septembre. Pour parler ainsi, je me basais sur la promesse que le Gouvernement avait faite de légiférer en matière douanière. Je me suis

exprimé ainsi parce que j'ai eu le tort de me fier trop aux promesses du Gouvernement.

Sir WILFRID LAURIER : Dans ce cas, puisque l'honorable député a maintenant la certitude que nous n'aborderons qu'à la prochaine session la question du tarif, il fera peut-être en sorte que nous puissions expédier la besogne de la présente session avec toute la diligence possible, afin de nous permettre de convoquer de nouveau le Parlement au commencement de l'hiver prochain.

M. R. L. BORDEN : Pour cela, vous pouvez compter sur mon appui.

Sir WILFRID LAURIER : Si mon honorable ami tient sa parole, la prorogation se fera de bonne heure, car j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que toutes les propositions du Gouvernement sont prêtes à être déposées.

Mon honorable ami a aussi signalé l'absence de M. Fielding. Le ministre des Finances a été victime d'un accident dont la gravité est malheureusement plus grande qu'on n'avait cru d'abord, et il s'écoulera vraisemblablement de longues semaines avant qu'il puisse reprendre son siège. D'ici là, nous devons quand même expédier la besogne, et, abstraction faite de la question de révision du tarif, j'estime que nous pourrions pousser nos travaux à un degré satisfaisant d'avancement. N'eût été l'absence de mon honorable collègue, je dirais que nous nous sommes réunis sous les plus heureux auspices. Comme par le passé, la divine Providence nous a comblés de ses faveurs. Abondante, la récolte s'est faite à la faveur d'une température superbe, le transport s'est effectué dans des conditions idéales, et, point essentiel, nos produits se sont vendus à des prix élevés. J'ai remarqué que ce sujet n'a pas eu l'heur de soulever l'enthousiasme de mon honorable ami ; aussi l'a-t-il à peine effleuré. Sa réserve tient peut-être à ce que le régime actuel nous a habitués à la prospérité ; peut-être aussi subsiste-t-il encore chez lui quelque chose des sentiments qui prévalaient autrefois, car il fut un temps où il était admis chez les conservateurs que la divine Providence ne pouvait pas s'allier aux grits et que le parti tory était seul à connaître l'art de bien gouverner. A l'une des récentes élections tenues dans la Nouvelle-Ecosse, une discussion s'est élevée sur ce point entre un grit et un tory. Le grit, très raisonnable, ne réclamait rien à l'avantage du gouvernement, se bornant à constater que la Providence avait presque sans cesse comblé les libéraux de ses faveurs. De cela, le tory ne voulait pas convenir ; il prétendait au contraire que, tout compte fait, la Providence s'était comportée de bien étrange façon.

Si l'agriculture accuse un état florissant, le commerce, d'autre part, n'a pas cessé de se développer. Le chiffre de nos importations continue de s'accroître, et nos exporta-

Sir WILFRID LAURIER.